

REPOSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Jerome De Benedictis et consorts au nom du groupe Vert'libéral –
La HEP réinvente-t-elle l'Ecole des Fans ? (23_INT_36)

Rappel de l'interpellation

De nombreuses personnes qui entrent dans l'enseignement quittent le métier dans les 5 ans. Ce problème a déjà été relevé par le passé et le Département a même proposé différentes mesures afin de lutter contre cette problématique. Par exemple, depuis la rentrée 2020, la DGEO et la HEP essaient de mettre en place un dispositif de tutorat qui vise à favoriser l'accompagnement des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants.[1]

Dès lors, il y a nécessité à former encore plus de candidates et candidats afin de remplacer ces départs très rapides. Mais, nécessité faisant loi, le risque est grand de voir la HEPL poussée par le politique à accepter un maximum de personnes afin de ne pas laisser les élèves sans personne pour donner les cours.

En l'état, il semblerait qu'il existe une pression qui pousserait - de manière explicite ou implicite – à faire diminuer le taux d'échec lors des stages ou des examens. En conséquence, le fait de vouloir « faire passer » des élèves n'implique-t-il pas nécessairement de « faire diminuer » les exigences en obligeant les enseignantes et enseignants de la HEPL. Ces attitudes, pour le moins problématiques, sont peut-être liées à une pression du politique qui voudrait former des enseignantes et enseignants en renonçant à imposer des exigences strictes ou fait potentiellement pression pour diminuer le taux d'échec lorsque celui-ci serait trop important.

Dès lors, j'ai le plaisir de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- *Le Conseil d'Etat dispose-t-il de statistiques quant aux échecs définitifs [3] aux examens et lors des stages à la HEPL ? Si oui, peut-il nous les transmettre ?*
- *Y a-t-il une pression (explicite ou implicite) de la part du DEF pour que la HEPL mette « sur le marché » suffisamment d'enseignantes et d'enseignants ?*
- *N'y a-t-il pas une injonction contradictoire dans la volonté de former suffisamment de personnes pour enseigner tout en maintenant des exigences ?*

Souhaite développer

*(Sign.) Jerome De Benedictis
et 15 cosignataires*

[1] <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/actualites/news/15961i-rapport-de-la-cour-des-comptes-une-formation-pratique-de-qualite-pour-les-futurs-enseignants-de-lecole-obligatoire>

[2] Bachelor Primaire

[3] Par échec définitif, on entend les personnes qui doivent arrêter définitivement leur formation sans possibilité de revenir un semestre plus tard pour « se rattraper » à la HEPL et par finir par avoir le titre « à l'usure »

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La récente étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur le maintien des enseignants de l'école obligatoire (2022)¹ apporte des éléments de réponses rassurants quant à la fidélité à la profession d'enseignant. L'analyse longitudinale menée entre 2015 et 2020 montre un maintien élevé dans la fonction d'enseignant cinq ans plus tard. Parmi les enseignantes et enseignants de moins de 55 ans, 83% travaillaient toujours dans une école. En ce qui concerne les jeunes enseignantes et enseignants de moins de 35 ans, le taux de rétention est un peu plus faible : ils sont 80% à être actifs dans une école cinq ans plus tard. Cependant, ces chiffres doivent être nuancés car le taux de retour dans la profession est particulièrement élevé. En effet, 61% des enseignantes et enseignants effectuent un retour dans les quatre ans qui suivent leur interruption dans le métier. Pour les femmes qui ont interrompu leur profession en raison d'une maternité, elles sont 70% à reprendre une activité dans l'enseignement dans les quatre ans qui suivent. Selon l'étude OFS, ces chiffres sont similaires à ce qui est observé sur le marché du travail.

Diverses formes d'accompagnement des nouveaux membres du corps enseignant lors de leur entrée en fonction existent déjà dans de nombreux établissements sous différentes formes. Cet accompagnement doit contribuer à retenir les jeunes professionnelles et professionnels mais surtout à les intégrer au sein des établissements et à les accompagner dans leur nouvelle prise de fonction. Le projet tutorat évoqué vise à mettre en commun un référentiel des bonnes pratiques afin d'optimiser l'accompagnement des nouveaux enseignants et enseignantes.

Réponses aux questions

1. Le Conseil d'Etat dispose-t-il de statistiques quant aux échecs définitifs [3] aux examens et lors des stages à la HEPL ? Si oui, peut-il nous les transmettre ?

Les données ci-dessous exposent le taux d'échec définitif par formation pour l'année 2018-2019 et l'année 2021-2022 (sources : HEP 2023). Les années 2020 et 2021 sont exclues, dès lors que des modalités particulières liées à la situation sanitaire étaient alors en vigueur. Ces données permettent d'observer qu'il n'y a pas de diminution du taux d'échec ces dernières années, au contraire.

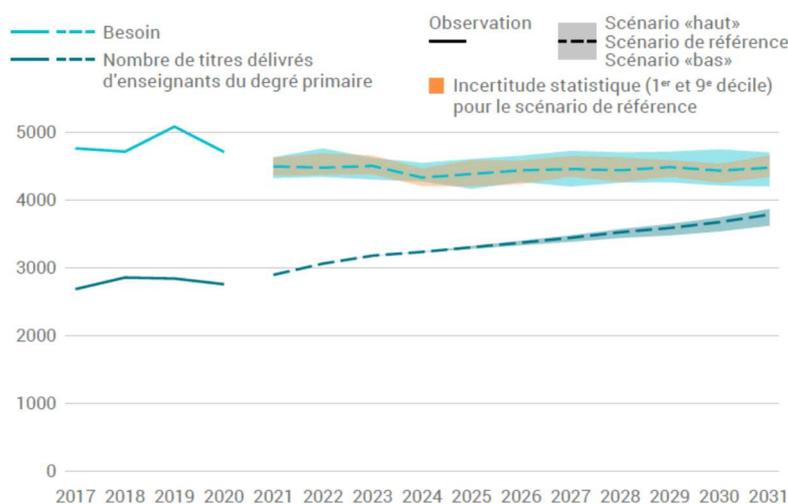
	2018-2019				2021-2022			
	Effectif OFS au 15.10	Echec définitif	%	dont lié au stage	Effectif OFS au 15.10	Echec définitif	%	dont lié au stage
BA Enseignement primaire	1038	40	3.9%	1	1307	59	4.5%	2
MA Enseignement spécialisé	277	6	2.2%	1	312	8	2.6%	2
Ma/MSc Enseignement Secondaire 1	445	10	2.3%	3	444	11	2.5%	-
MAS Enseignement Secondaire 2	193	4	2.1%	1	197	5	2.5%	1

¹Cette étude est accessible via le site internet de l'OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/enseignants.html>

2. Y a-t-il une pression (explicite ou implicite) de la part du DEF pour que la HEPL mette « sur le marché » suffisamment d’enseignantes et d’enseignants ?

Depuis de nombreuses années, le défi majeur de la Haute école pédagogique (HEP) est d’augmenter ses effectifs tout en maintenant la qualité de sa formation. Ces dix dernières années, la croissance de la HEP a été de 98%. Parmi les objectifs fixés dans le Plan stratégique de la HEP 2017-2022 et adopté par le Grand Conseil le 26 mars 2019, figure celui de « garantir l’adéquation de l’offre avec les besoins du système scolaire » et, en particulier, de « répondre aux besoins de l’école vaudoise en enseignantes et enseignants qualifiés ». Dans le nouveau Plan stratégique 2022-2027, qui sera soumis prochainement au Grand Conseil en vue de son adoption, figure un objectif similaire visant à former suffisamment de diplômées et diplômés.

Le Conseil d’Etat a conscience des besoins importants à venir dans le domaine de la formation. Les services employeurs et la HEP collaborent de manière régulière et rapprochée afin de répondre à ces enjeux. La croissance de la population et, notamment, le départ à la retraite de la génération des babyboomers vont mettre l’ensemble des hautes écoles pédagogiques, dont celle de Lausanne, au défi d’augmenter encore leurs capacités de formation¹.



La HEP et le département en charge de la formation travaillent à des adaptations afin de répondre aux besoins actuels et futurs de l’école. A titre d’illustration, une nouvelle formation conduisant, par un Bachelor et un Master consécutifs, au diplôme pour l’enseignement secondaire I comprenant les qualifications pour enseigner quatre disciplines sera ainsi ouverte dès août 2023 ; au vu du nombre important d’inscriptions, cette nouvelle filière semble d’ailleurs susciter beaucoup d’intérêt de la part des futurs étudiants. Après l’obtention de leur Bachelor puis de leur Master en enseignement secondaire I, les personnes diplômées permettront aux directions des établissements de formation de compléter leurs corps enseignants avec des professionnels polyvalents à l’employabilité renforcée.

3. N’y a-t-il pas une injonction contradictoire dans la volonté de former suffisamment de personnes pour enseigner tout en maintenant des exigences ?

La stratégie de la HEP, soutenue par le Conseil d’Etat, est d’augmenter le nombre de candidatures et de poursuivre sa croissance tout en maintenant le niveau d’exigence, que ce soit à l’admission ou durant le parcours. Afin d’assurer la qualité de ses formations et des futurs enseignants et enseignantes, la HEP a au contraire renforcé certaines exigences comme l’introduction des échelles descriptives pour les stages. Le Conseil d’Etat tient également à rappeler que les diplômes de la HEP sont reconnus par la CDIP et ainsi soumis à de strictes exigences ; les procédures de reconnaissance sont ainsi renouvelées tous les sept ans. Enfin, le Plan stratégique de la HEP inscrit également plusieurs objectifs relatifs au maintien de la qualité.

¹Voir, sur le site de l’OFS, « Evolution du besoin en nouveaux enseignants dans le degré primaire et du nombre de titres d’enseignantes et enseignants délivrés », source OFS 2022 » : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/scenarios-systeme-formation/ecole-obligatoire-enseignants.html>

Conclusion

En conclusion, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'aucune concession sur la qualité de la formation n'est faite, même si des besoins importants se profilent dans le domaine de la formation. De même, aucune pression explicite ou implicite n'a été formulée à l'égard de la HEP ou de ses enseignantes et enseignants afin de baisser le taux d'échec à des examens ou des stages. Au contraire, le Conseil d'Etat, notamment au travers du Plan stratégique de la HEP, veille à la poursuite d'un enseignement de qualité. Il tient à maintenir une institution qui se projette au service des besoins de l'école et de la population vaudoise, tout en répondant aux exigences liées à son statut de haute école.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 juin 2023.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

A. Buffat